

EMPRUNT & AFFECTATION DE CREDIT POUR REVETEMENT TROTTOIRS ZAC - n° 900

Le Maire expose à l'assemblée qu e la commune a bénéficié, à la suite du plan de développement de l'économie, d'une subvention du Fonds d'Equipement des Collectivités locales d'un montant de 19 746.00 F.

Cette subvention donne la possibilité de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un prêt à 15 ans et au taux de 9.25 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- la subvention de 19 746.00 F. est affectée à l'article 1401 du budget, programme n° 24, revêtement des trottoirs de la ZAC LUDRES SUD (coût total du programme 559 740.72 F.)

- le Maire est autorisé à contracter un prêt de 20 000 F. auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à 15 ans au taux de 9.25 % et à entreprendre des démarches pour obtenir un prêt complémentaire de 280 000 F.

- ils seront également affectés au programme n° 24.

- s'engage à inscrire au budget 1976 le montant total de la dépense soit 559 740.72 F.